

16 FÉVRIER 2026

ALIMENTATION NUMÉRAIRE SUR LE CET



**Du 1er Janvier
au
28 Février**

Pour les ingénieurs et cadres

Rémunération variable

Possibilité de préaffecter de **10% à 100%** de votre rémunération variable sur votre CET.

**Du 1er Janvier
au
15 Avril**

Pour Tous

Prime intéressement

Possibilité de préaffecter de **10% à 100%** de votre prime d'intéressement sur votre CET.

**Du 1er Janvier
au
30 Avril**

Pour les mensuels

1/2 13ème mois de mai

Possibilité de préaffecter de **10% à 100%** de la moitié de votre 13ème mois sur votre CET.

**Du 1er Juin
au
31 Octobre**

Pour les mensuels

1/2 13ème mois de novembre

Possibilité de préaffecter de **10% à 100%** de la moitié de votre 13ème mois sur votre CET.



Astuce CFDT : Pour toute alimentation en numéraire, la CFDT vous conseille de privilégier le CET classique et de l'utiliser en temps afin de bénéficier des 20% d'abondement.

Procédure 4You pour alimenter votre CET en numéraire

Sélectionnez « Mon CET : Alimentation »



Mon CET : Alimentation

Dans le tableau « Alimentation en montant », renseignez le pourcentage de la prime que vous voulez affecter à votre CET

Alimentation en montant		
Choix de la prime	CET	Pourcentage
CETGRP Rém.Var I&C	CET Tradi - Grp	100.0
CETGRP Pr.Intéres.	CET Tradi - Grp	0.0
CFCGRP Rém.Var I&C	CET Fin Carr Grp	0.0
CFCGRP Pr.Intéres.	CET Fin Carr Grp	0.0

Remontez dans la page et cliquez sur le bouton « Envoyer »

Période transitoire pour le Ralliement de DIS au CET Groupe

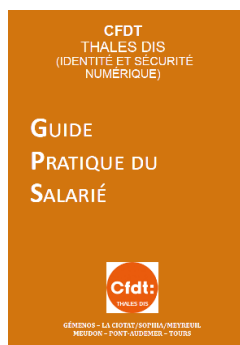
Les jours affectés au CET DIS arriveront à expiration le 13 juin 2026 et conformément à l'accord la Direction devrait prochainement vous demander de faire votre choix pour vos jours restants au 13 juin. Vous aurez la possibilité entre les choix suivants :

- Affecter 15 jours maximum au PERECO (10 jours défiscalisés et 5 jours fiscalisés)
- Transférer des jours sur le CET fin de carrière (uniquement pour les salariés de plus de 46 ans)
- A défaut, ils seront entièrement liquidés sous forme monétaire (y compris les jours non-monétisables)

En attendant le 13 juin, vous pouvez toujours les utiliser de la façon suivante :

- Les prendre (par ½ journée ou journée) sans qu'il soit nécessaire de solder au préalable les congés payés, les congés d'ancienneté et les JRTT
- Se faire payer les jours monétisables
- Les transférer sur le CET « fin de carrière » (uniquement pour les salariés de plus de 46 ans)

Retrouvez dans notre [Guide Pratique du Salarié](#) toutes les informations générales ainsi que les contraintes sur l'utilisation du CET de la page 64 à la page 69.



Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec vos représentants **CFDT**.

Meudon	Gémenos	La Ciotat Sophia/Meyreuil	Tours	Pont-Audmer	DSC référent
					
Jean Michel RAVON	Alain FERULLO	Arnaud BOURREE	Sébastien CORBIN	Sébastien BOIVIN	Thierry CHANTRE

Vous pouvez également nous contacter aux adresses suivantes :

- Pour Meudon : CFDT-Thales-DIS-Meudon@thalesgroup.com
- Pour La Ciotat : CFDT-Thales-DIS-LaCiotat@thalesgroup.com
- Pour Tours : CFDT-Thales-DIS-Chambray@thalesgroup.com
- Pour tous les sites : [CFDT THALES DIS FRANCE@thalesgroup.com](mailto:CFDT_THALES_DIS_FRANCE@thalesgroup.com)

Si vous souhaitez exprimer votre avis et que celui-ci soit pris en compte : [Rejoignez la CFDT](#).



L'ADHÉSION
c'est **SERVICES** compris !



REJOIGNEZ-NOUS !

